## DEPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME

-----

ARRONDISSEMENT DE ROCHEFORT

----

**CANTON DE ROYAN** 

-----

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### N° 06.122

L'An deux Mille Six, le 11 décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur LE GUEUT, Maire.

# **DATE DE LA CONVOCATION**

### **DATE D'AFFICHAGE**

Le 5 décembre 2006

Le 5 décembre 2006

**ETAIENT PRESENTS**: M. LE GUEUT, M. HUGENDOBLER, Mme MONTRON, Mme GEOFFROY, Mme LECOMTE, M. BOISNARD, M. BOURGEOIS, M. DENIS, Adjoints.

Melle BARRAUD-DUCHÉRON, M. BIRON, M. BUJARD, M. CAU, M. COASSIN, Mme CROUÉ, Mme DOUMECQ, Mme DURAND, M. FAVRE, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme LABEYRIE, M. MERLE, Mme MOINET, Mme PELTIER, M. POTENNEC, Mme TERRIEN, Mme TURPIN, Conseillers Municipaux.

## **ETAIENT REPRESENTES:**

M. MOST représenté par M. LE GUEUT

Mme DAVID-COURTIN représentée par Mme TERRIEN

Mme ISENDICK représentée par Mme MOINET

Mme JOLY représentée par M. MERLE

M. SIMONNET représenté par Mme PELTIER

M. CHABANEAU représenté par M. BOISNARD

M. RAYMOND représenté par Mme DOUMECQ

### **ABSENTS - EXCUSES**: néant

Nombre de conseillers en exercice : 33 Nombre de présents : 26 Nombre de votants : 33

Madame LABEYRIE a été élue Secrétaire de Séance.

**OBJET: DENOMINATION DE VOIES** 

**VOTE:** UNANIMITE

La Ville de Royan a décidé la dénomination des voies nouvelles suivantes :

- Deux voies en impasse au sein du lotissement « Les Maraichers » situé à l'angle de la rue des Cendrilles et de la rue de la Treille :
  - Ø Voie numéro 1 raccordée rue de la Treille : « IMPASSE DES MARAICHERS »
  - Ø Voie numéro 2 desservant les lots 8 à 11 : « IMPASSE DES PEPINIERES »
- Deux voies au sein du lotissement « Les Orangers » situé entre l'avenue Charles Régazzoni et le C.D. 125 :
  - Ø Voie raccordée à l'avenue Charles Régazzoni : « RUE DES ORANGERS »
  - Ø Impasse desservant les lots 20 à 28 : « IMPASSE DE L'ORANGETTE »
- Une voie en impasse au sein du lotissement « Le Hameau du Lac » situé allée du Brochet :
  - Ø Impasse raccordée 28 rue des Brochets : « IMPASSE DU SANDRE »

### LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI l'exposé du RAPPORTEUR, VU les propositions de la commission culturelle en date du 23 octobre 2006, APRES en avoir délibéré,

### DECIDE

- D'attribuer aux deux voies du lotissement « Les Maraichers » les dénominations suivantes :
  - Ø Impasse des Maraichers : voie raccordée rue de la Treille
  - Ø Impasse des Pépinières : voie desservant les lots 8 à 11
- D'attribuer aux deux voies du lotissement « Les Orangers » les dénominations suivantes :
  - Ø Rue des Orangers : voie raccordée avenue Charles Régazzoni
  - **Ø** Impasse de l'Orangette : voie desservant les lots 20 à 28
- D'attribuer à la voie en impasse du lotissement « Le Hameau du Lac » la dénomination suivante :
  - Ø Impasse du Sandre : voie raccordée 28 rue des Brochets

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits, Ont signé au Registre les Membres présents, Pour extrait conforme.

Certifié exécutoire Compte tenu de l'accomplissement des formalités légales le 15 décembre 2006 Le Maire, H. LE GUEUT